



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods.....	1
II. Le fonctionnement de la Commission de l'emploi et de la politique sociale.....	9
III. Le Forum mondial de l'emploi, 2001.....	12
IV. Rapport sur le travail dans le monde 2000: Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation.....	15
V. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Genève, 26-30 juin 2000).....	19
VI. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle (New York, 5-9 juin 2000).....	22

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 8 et 9 novembre 2000, sous la présidence de M. Payaman Simanjuntak (gouvernement, Indonésie). M. Niles et M. Ito étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. L'ordre du jour de la commission était le suivant:
 1. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods.
 2. Fonctionnement de la Commission de l'emploi et de la politique sociale.
 3. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Genève, 26-30 juin 2000).
 4. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle (New York, 5-9 juin 2000).
 5. Le Forum mondial sur l'emploi, 2001.
 6. Suite à donner aux conclusions concernant la formation et la mise en valeur des ressources humaines, adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session (2000).
 7. *Rapport sur le travail dans le monde 2000. Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation.*
3. Les questions ont été examinées dans l'ordre suivant: 1, 2, 5, 7, 3 et 4. Faute de temps, la commission n'a pas examiné la sixième question à son ordre du jour.

I. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods

4. La représentante du Directeur général (M^{me} Ducci, directrice du Bureau des relations externes et des partenariats) a souligné, en présentant le document du Bureau, que celui-ci reflète l'évolution de la situation depuis mars dernier, mais que la commission souhaitera sans doute, dans ses débats, tenir compte aussi des rapports sur la même question publiés en novembre 1999 et mars 2000¹, qu'elle n'avait pu examiner en profondeur. Ces documents faisaient état des faits nouveaux importants intervenus en matière de politique et du renforcement des relations entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods, notamment à la lumière de la visite que le Directeur général avait effectuée en mars à la Banque mondiale. Le document dont est aujourd'hui saisie la commission passe en revue les derniers développements, puis examine la coopération renforcée pour la préparation du cadre de développement intégré (CDI) et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi que les progrès réalisés dans d'autres domaines spécifiques, notamment le suivi dans les domaines convenus de coopération avec la Banque, tel qu'il a été rapporté en mars.
5. La convergence progressive et la complémentarité entre les objectifs de l'OIT et ceux des institutions de Bretton Woods offrent des possibilités accrues de coopération effective,

¹ Documents GB.276/ESP/5 et GB.277/ESP/4.

notamment dans le contexte du CDI/CSLP, qui met l'accent sur l'ancrage véritable dans les pays et la participation. Les deux principaux objectifs de l'OIT à cet égard sont de mettre les questions d'emploi et de travail au centre de la stratégie par le biais du programme en faveur du travail décent et de renforcer la participation et l'ancrage au niveau national en travaillant avec les mandants de manière à leur donner plus de poids dans leur pays. Le BIT a sélectionné cinq pays qui font l'objet d'une attention particulière en vue de favoriser le contrôle national du processus, au-delà de la collaboration directe avec la Banque et le Fonds.

6. Le vice-président employeur, se référant au paragraphe 13 du document, s'est dit préoccupé des efforts qui sont déployés pour établir avec les institutions de Bretton Woods une relation inappropriée, qui fait des normes internationales du travail une nouvelle conditionnalité. Il a jugé inacceptable qu'un lien soit établi entre ces normes et le CSLP, et cela à un niveau qui n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration. Il s'est déclaré favorable aux contacts et aux consultations, sous réserve que chaque organisation respecte la compétence de l'autre, et il a mis en garde contre le risque d'empiétements. L'orateur a ajouté qu'il est indiqué que le BIT a influencé la Banque et le Fonds, mais il s'est demandé si l'inverse était vrai. On ne peut supposer que l'esprit actuel de coopération se poursuivra indéfiniment, sachant que des pressions extérieures ont été exercées sur les institutions de Bretton Woods pour qu'elles retournent à leur mandat de base, à savoir que le Fonds se concentre sur la stabilité des finances internationales et des balances des paiements et que la Banque s'active principalement dans des domaines non exploités par d'autres, et notamment par le secteur privé. L'orateur a critiqué le document du Bureau qui, à son avis, contient, notamment au paragraphe 4, des erreurs d'analyse et des opinions non confirmées par les données et qui, par ailleurs, traduit un préjugé contre l'économie de marché et dépeint la mondialisation non pas comme un fait établi mais comme une mauvaise solution. Cela est particulièrement évident dans les allocutions du Directeur général – jointes en annexe – qui sont tendancieuses et comportent des généralisations excessives et sans fondement que les employeurs n'approuvent pas. Il est inopportun de faire ce genre de déclarations de principe à la fois polémiques et lourdes de conséquences sans que préalablement le Conseil d'administration en ait discuté et qu'il ait donné son approbation.
7. Répondant au précédent orateur, le vice-président travailleur a jugé important que le Conseil d'administration débattenne des questions de principe, mais il s'est prononcé contre l'idée que ces déclarations du Directeur général doivent faire l'objet d'une approbation préalable. Outre qu'il n'est pas réaliste de croire que cela soit faisable, cette contrainte rendrait le BIT inefficace. Le Directeur général doit pouvoir être libre de s'exprimer sur ce qu'il considère comme important sans avoir à obtenir de consentement préalable.
8. L'orateur a reconnu que les institutions de Bretton Woods se sont ouvertes à l'approche et aux préoccupations du BIT, ce que son groupe a toujours fortement encouragé. Néanmoins, le risque existe que cela n'amoindrisse le rôle de l'OIT, qui doit donc veiller à maintenir et intégrer ses responsabilités et à renforcer sa crédibilité. Il semble y avoir un dangereux écart entre la théorie formulée au plus haut niveau dans les institutions de Bretton Woods et la pratique sur le terrain. A cet égard, le BIT doit travailler plus étroitement avec le personnel de ces institutions sur le terrain et appliquer des mesures plus concrètes. L'orateur a déclaré que son groupe appuie le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ainsi que la participation du BIT à ce processus, et qu'il est indispensable de consulter la société civile, mais qu'en réalité cette consultation n'a pas lieu. En ce qui concerne les politiques du FMI, il est possible qu'en favorisant la stabilité budgétaire et macroéconomique par des coupes dans les dépenses sociales, elles aient contribué à réduire les déficits budgétaires à court terme, mais l'accroissement des dépenses sociales aurait fort bien pu encourager une croissance économique durable à long terme. Enfin, l'élaboration par la Banque mondiale d'une «boîte à outils» sur les normes fondamentales

du travail est une perspective extrêmement intéressante, et il est à espérer que celle-ci pourra être mise à la disposition du Conseil d'administration.

9. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a estimé que le document du Bureau est riche d'informations utiles et concises. En ce qui concerne le paragraphe 13, il a jugé regrettables les observations du vice-président employeur, estimant au contraire que c'est l'aspect le plus satisfaisant de ce document et qu'il implique qu'enfin on commence à comprendre qu'il n'y a pas de stabilité économique et financière sans stabilité sociale. L'orateur a demandé s'il pouvait exister une meilleure garantie de stabilité sociale que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il ne serait pas raisonnable que les institutions de Bretton Woods aient à établir leur propre catalogue de critères de stabilité sociale quand elles peuvent recourir au BIT en tant qu'institution compétente. C'est le domaine qui se prête le mieux à la coopération institutionnelle, et il y a lieu de multiplier les efforts à cet égard.
10. La représentante du gouvernement du Mexique a appuyé sans réserve les excellents progrès qui ont été réalisés. Les institutions de Bretton Woods consacrent beaucoup de ressources à la réduction de la pauvreté, mais elles continuent de mettre l'accent sur des politiques économiques traditionnelles qui n'offrent pas aux gouvernements des moyens adéquats pour combattre la pauvreté. Leur dialogue avec le BIT et la participation du BIT au CSLP devraient favoriser les politiques économiques propres à réduire le risque, à favoriser l'emploi de qualité et à aider les gouvernements à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes sociaux.
11. La représentante du gouvernement de l'Inde a déclaré que la commission devrait continuer de débattre régulièrement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods d'une façon structurée. Cette coopération est extrêmement utile pour l'élaboration de directives cohérentes concernant les politiques économiques et sociales, du fait en particulier que la mondialisation est certes porteuse d'opportunités inédites, mais aussi crée des obstacles à la formulation des politiques nationales indépendantes par les partenaires sociaux, et du fait aussi que l'investissement étranger direct a un impact non négligeable sur l'établissement des politiques macroéconomiques au niveau national. Ce dialogue avec les institutions de Bretton Woods ne pourra en outre qu'encourager celles-ci à intégrer le travail décent dans leurs politiques et programmes, notamment la création d'emplois. L'entrée officielle du BIT dans leur structure de gouvernance est une bonne chose et sa participation au rapport du FMI *Perspectives de l'économie mondiale* devrait déboucher sur des résultats satisfaisants, y compris la promotion du tripartisme pour l'élaboration des politiques économiques et sociales. L'intérêt des institutions de Bretton Woods et d'autres institutions pour les travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation est de très bon augure. Cependant, ces travaux ne doivent pas être considérés comme complémentaires de ceux d'autres organismes multilatéraux qui n'ont pas de mandat spécifique pour ce qui touche au travail. L'intégration des objectifs de l'OIT dans des politiques de portée plus large par le biais des CDI et des CSLP est également une bonne chose; toutefois, il vaudrait mieux s'efforcer de promouvoir les normes internationales du travail en s'appuyant sur la Constitution de l'OIT et le suivi de la Déclaration, qu'en mettant des conditions à l'investissement. On attend des institutions de Bretton Woods qu'elles fournissent une contribution matérielle importante à la réalisation des objectifs du Sommet social, notamment pour ce qui est de la création d'emplois, et il faudrait multiplier les efforts pour obtenir leur participation au Forum mondial de l'emploi, 2001.
12. La représentante du gouvernement du Japon a jugé très intéressante l'initiative décrite au paragraphe 21 consistant à créer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes. Le chômage des jeunes est depuis longtemps au centre des préoccupations économiques et sociales tant des pays en développement que des pays développés, car il

créé d'énormes problèmes à l'individu et à la société dans son ensemble. L'oratrice a fortement plaidé en faveur de la poursuite de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions, pour cette question ainsi que pour celle du travail des enfants. Elle a attiré l'attention sur le paragraphe 16 qui fait référence à la participation, pour la première fois, de son gouvernement à une activité conjointe avec le BIT et la Banque mondiale sur la question des marchés du travail en Asie de l'Est après la crise financière. Cette expérience a montré l'efficacité d'une approche combinant le dynamisme propre à la structure tripartite du BIT et les connaissances de la Banque en matière de développement économique. L'oratrice a dit attendre avec impatience d'autres informations à ce sujet, non peut-être de la part de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, mais probablement du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.

- 13.** Le représentant du gouvernement de la Malaisie s'est dit satisfait de constater que l'avis du BIT était pris en compte dans les tribunes des institutions de Bretton Woods, ce qui peut être un moyen effectif de promouvoir le programme social qui est à l'ordre du jour du BIT. Le vif intérêt qu'a manifesté le FMI pour les travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation est particulièrement encourageant, de même que l'intérêt de plus en plus manifeste de ces institutions pour les activités du BIT. A propos du travail spécial réalisé dans cinq pays dans le cadre du CSLP, l'orateur s'est déclaré impatient de recevoir le rapport faisant état des résultats obtenus dans ces pays, en ce qui concerne tant l'économie que la population active. A propos du paragraphe 13, il s'est rallié à l'opinion du vice-président employeur. C'est à l'OIT qu'il incombe au premier chef de s'occuper des normes du travail, et s'en remettre pour cela à d'autres institutions risque d'amoinrir l'importance de ces instruments, notamment si l'on s'en tient à une boîte à outils et à quelques jours de formation. Il faut que les pays comprennent ces normes dans leurs moindres éléments et avec toutes leurs incidences, car elles sont l'âme même du BIT; l'orateur a donc exhorté l'Organisation à s'impliquer à fond dans toute initiative touchant à la promotion des normes internationales du travail, qu'il s'agisse des normes fondamentales ou des autres.
- 14.** La représentante du gouvernement du Danemark a appuyé les observations du représentant du gouvernement de l'Allemagne au sujet du paragraphe 13. Elle s'est dite tout à fait favorable à des relations plus étroites avec les institutions de Bretton Woods et s'est félicitée des progrès réalisés. Les efforts déployés pour que ces institutions intègrent dans leurs stratégies le travail décent sont pertinents et nécessaires pour parvenir à une stratégie plus cohérente d'appui aux objectifs du développement partout dans le monde. L'oratrice a pris note avec beaucoup d'intérêt de la priorité accordée à la participation aux CDI et aux CSLP; il est bon que le BIT continue de s'associer activement à la coordination sur le terrain, sans toutefois négliger sa participation au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux bilans communs de pays. Il ne doit pas y avoir concurrence entre ces deux volets de son intervention, mais complémentarité, de manière à obtenir l'impact maximum.
- 15.** Le représentant du gouvernement de la France s'est lui aussi félicité des progrès constatés. Il faut appuyer les institutions de Bretton Woods dans leur combat contre la pauvreté, et ce qu'elles font dans le domaine des droits fondamentaux est très encourageant et n'amoinrit en rien le mandat et le rôle de l'OIT, qui est au contraire mieux reconnue et mieux comprise. Se référant à l'observation du vice-président employeur, l'orateur a jugé que les allocutions du Directeur général étaient tout à fait dans la ligne de son mandat et conformes à l'esprit de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a examiné le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Il a appuyé la déclaration du représentant du gouvernement de l'Allemagne au sujet du paragraphe 13.

16. Le représentant du gouvernement du Pakistan a dit attacher une grande importance au dialogue de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods et partager les vues du vice-président employeur en ce qui concerne notamment le paragraphe 13. Les documents du Bureau semblent suggérer que les avantages de la mondialisation sont répartis également entre les pays, mais inégalement à l'intérieur des pays; l'orateur s'est inquiété de ce constat, jugeant qu'à l'évidence la répartition de ces avantages entre les pays est, elle aussi, inégale. Certains avis formulés dans le document du Bureau, au sujet notamment de la nécessité de renforcer la coopération et l'harmonisation avec les institutions financières internationales, sont excessifs et tendancieux et ne renvoient pas à la source dont ils émanent: une question importante pour le G-24, non mentionnée dans ce document, concerne l'intrusion croissante des institutions de Bretton Woods dans des domaines de politique sociale qui ne relèvent pas de leur mandat, et la tendance à faire des questions de politique sociale et de gouvernance de nouveaux critères de conditionnalité. Le cadre de développement intégré n'a pas été examiné au niveau intergouvernemental, que ce soit aux Nations Unies ou au BIT, et certains gouvernements considèrent que les cadres existants de coopération multilatérale sont satisfaisants. Le paragraphe 21 accumule les généralisations, alors qu'une référence précise au texte de l'engagement 3 aurait été préférable. Enfin, les documents dont la commission a été saisie à des sessions précédentes contiennent un certain nombre de références et de termes qui n'ont été ni bien compris ni bien définis, et des éclaircissements s'imposent.
17. Le représentant du Fonds monétaire international, revenant sur les commentaires formulés par le vice-président employeur, a confirmé que le dialogue avec le BIT est à la fois positif et productif. Il a permis à chacun de mieux comprendre le mandat de l'autre, de mieux analyser les événements en perspective et de cerner plus précisément les questions en s'attachant à les appréhender des différents points de vue institutionnels. Ce dialogue a débouché sur un degré non négligeable de convergence et a permis aussi de dégager les domaines dans lesquels des différences demeurent. En ce qui concerne le mandat du Fonds, à l'issue d'une période de débat à l'extérieur et de réflexion à l'intérieur, le nouveau Directeur général a présenté sa façon d'envisager l'avenir du Fonds. Elle repose sur quatre grands principes largement appuyés, à savoir: promouvoir une croissance économique non inflationniste qui profite à tous, partout dans le monde; être un centre de compétence pour ce qui est de la stabilité du système financier international; concentrer les efforts sur ce qui relève des responsabilités propres au FMI, à savoir les questions macroéconomiques et financières, en complémentarité avec d'autres institutions gardiennes du bien public mondial; être une institution ouverte, capable de tirer profit de l'expérience et du dialogue et de s'adapter en permanence au changement. Ces principes ne sont en rien incompatibles avec l'engagement du Fonds à réduire la pauvreté, domaine majeur de ses recherches théoriques, d'interaction avec d'autres institutions et de dialogue continu avec les Etats membres.
18. La représentante du gouvernement du Canada s'est félicitée de ce qui a été fait pour que d'autres institutions qui œuvrent à la réduction de la pauvreté intègrent le concept de travail décent. La coopération du BIT avec la Banque et le Fonds est une très bonne chose, mais il faut encourager aussi la coopération avec des institutions comme l'OMC et la CNUCED. L'oratrice a souscrit aux efforts déployés par le BIT, notamment dans le domaine de la recherche, pour améliorer la compréhension collective des liens entre les politiques économiques nationales et internationales et leur impact sur la pauvreté, et elle a souligné que le maintien à l'ordre du jour international de la question des liens entre les politiques économiques et les politiques sociales ne pourra que déboucher sur une meilleure cohérence des conseils pour l'élaboration des politiques. Elle a ajouté toutefois que cette coopération interorganisationnelle, compte tenu de la limitation des ressources, renforce la nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts, ce qui suppose un contrôle constant.

19. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental de l'Afrique, a estimé que le nouveau statut d'observateur qu'a l'OIT auprès des institutions de Bretton Woods est une victoire majeure. La participation au CDI et au CSLP devrait permettre d'adopter des politiques concrètes. Le FMI a fait un premier pas en essayant de combattre la pauvreté. La situation tragique des pays africains pauvres montre bien la nécessité de ressources complémentaires. La coopération avec les institutions de Bretton Woods dans le combat contre la pauvreté et la création d'emplois est d'une extrême importance et suppose la participation accrue des équipes du BIT dans les pays à la préparation des documents sur les pays. Le projet de CSLP envisagé dans les cinq pays sélectionnés est extrêmement bienvenu, mais le Bureau doit fournir plus d'informations à ce sujet. Se référant au paragraphe 18, l'orateur a souligné que le renforcement des capacités et la formation sont très importants en Afrique, et il a demandé au BIT de formuler des critères à ce sujet en collaboration avec ses partenaires au niveau régional. Le projet de reconstruction visé au paragraphe 19 est une excellente initiative. A cet égard, il y a lieu d'accorder plus d'attention à la question des réfugiés qui ne bénéficient pas d'un appui suffisant, faute d'infrastructures.
20. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souligné qu'il continue d'appuyer le renforcement du dialogue et de la collaboration interinstitutionnels. L'intégration économique a élevé le niveau de vie dans un certain nombre de pays, mais le risque existe qu'elle ne parvienne pas à stimuler une prospérité largement partagée autant qu'elle le pourrait si l'on ne prête pas suffisamment attention à l'impact social de la mondialisation et à la façon dont ses avantages sont répartis. Il semble que les manifestations publiques récentes traduisent l'incapacité symptomatique des institutions de Bretton Woods de tenir compte de ces aspects. L'orateur a déclaré qu'à ce sujet la solution prônée depuis longtemps par son gouvernement consiste à promouvoir les normes fondamentales du travail et la Déclaration de l'OIT. Il s'est félicité que la question de l'intégration des politiques économiques et sociales figure à l'ordre du jour du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Il y a lieu de féliciter le Bureau de sa patience, de sa persévérance, et de sa détermination à mieux faire entendre sa voix dans les institutions de Bretton Woods, mais un surcroît d'information serait des plus utiles en ce qui concerne le rôle de l'OIT dans la préparation du CSLP, notamment dans les cinq pays sélectionnés. A cet égard, il a demandé qu'on lui confirme s'il était exact que le BIT ne collaborera pas directement avec la Banque, mais qu'il est censé œuvrer à la prise en compte de ses préoccupations par le canal des gouvernements nationaux.
21. M. Mansfield (membre travailleur) a fait siennes les déclarations du vice-président travailleur. L'interprétation qu'a donnée le vice-président employeur du document dont est saisie la commission à propos de la conditionnalité et de la nature de la mondialisation est incorrecte et ne rend pas justice à ce rapport. Les allocutions du Directeur général reflètent avec pertinence les valeurs de l'OIT. Les normes fondamentales du travail et la Déclaration sont des instruments clés pour l'OIT, et la liberté d'association et les droits fondamentaux jouent un rôle essentiel pour les travailleurs. Le Directeur général a eu raison de chercher à coopérer sur ce point avec les institutions financières internationales. Ce qui importe n'est pas la conditionnalité mais la promotion du travail décent comme solution à la pauvreté, ce fléau qui touche des millions de personnes. Plusieurs dirigeants mondiaux ont fait appel à la Banque et au Fonds pour qu'ils aident le BIT à appliquer la Déclaration, et il semblerait que le Conseil des administrateurs de la Banque vient de donner suite à cet appel, et que le Directeur général du Fonds a lui aussi récemment manifesté son soutien. L'orateur a rappelé ce qu'avait indiqué le représentant du FMI, à savoir que la collaboration a été positive et productive, et il a souligné que c'est la réalité. Il a fait siennes les commentaires du représentant du gouvernement du Pakistan relatifs à la montée des inégalités au niveau international. Il est évident que la tendance n'est pas favorable aux pauvres, bien au contraire. Or, ce à quoi vise la coopération, c'est à inverser cette tendance. Le chômage touche plus de monde aujourd'hui qu'il ne l'a jamais fait au cours des cent dernières

années, et il est proportionnellement plus étendu qu'il ne l'était il y a dix ans. L'orateur a indiqué que, contrairement aux employeurs, il ne voit pas dans le document du Bureau de préjugé contre l'économie de marché, à laquelle il semble désormais n'y avoir pas de recours; toutefois, il y a une différence entre économie de marché et société de marché: dans la société, l'équité est préférable.

22. Le représentant du gouvernement de la Namibie a fait siennes les remarques du représentant du gouvernement du Soudan et a ajouté que le BIT est l'organisation la mieux à même de fixer l'ordre du jour et d'élaborer des politiques sociales dans le cadre du travail décent et que, par conséquent, il doit coopérer avec les institutions de Bretton Woods de manière à peser sur la formulation de ces politiques. Toutefois, c'est de promotion du travail décent dont il est question, et non d'étiquetage social, et il s'agit aussi d'introduire des politiques à dimension humaine dans un monde qui repose sur l'argent. Il est gratifiant de constater que ces institutions ont déjà assimilé certaines préoccupations sociales et il y a lieu de renforcer le dialogue avec elles. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation est le forum approprié pour accueillir ce dialogue et on pourrait envisager de lui octroyer un statut plus permanent.
23. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est déclaré tout à fait favorable au renforcement de la coopération avec d'autres institutions pour lutter contre la pauvreté. Il faut pouvoir compter sur de bonnes politiques nationales de l'emploi pour favoriser la prospérité et lutter contre la pauvreté; or, pour toutes sortes de raisons, dans beaucoup de pays en développement les stratégies ne fonctionnent pas. Créer des petites et moyennes entreprises et améliorer leur productivité permet de promouvoir l'emploi, d'améliorer les revenus et la sécurité des revenus, mais cela suppose une assistance technique, notamment du BIT. Beaucoup de pays en développement ont un taux de chômage très rigide et ne peuvent entrer dans un système mondialisé sans remettre en question leurs propres politiques d'emploi et de sécurité sociale. Sans politiques appropriées dans ces domaines, ils risquent de subir les effets néfastes de la mondialisation. Le BIT, avec sa structure tripartite, est la référence pour ce qui touche à la sécurité sociale, à l'emploi et au travail, et joue un rôle important en contribuant à améliorer l'accessibilité des pays en développement au niveau international. Ces pays ont un besoin urgent d'une participation accrue de l'industrie grâce à l'implantation d'entreprises économiques et industrielles dans des pays moins avancés. Le BIT devrait consacrer plus d'attention à la question de l'émigration, moyen stratégique auquel beaucoup de pays en développement ont recours pour réduire leur taux de chômage, tandis que les pays plus avancés multiplient les entraves à l'immigration. Au niveau national comme au niveau international, il faudrait réorienter la politique économique en faveur de la création d'emplois car, s'il n'est pas canalisé, il est peu probable que le développement crée suffisamment d'emplois. Enfin, dans les pays en développement, le chômage touche surtout les jeunes et souvent à long terme. Une solution à ce problème pourrait être d'encourager la retraite anticipée des travailleurs âgés, mais pour cela la plupart des pays auraient besoin de l'appui financier de la Banque mondiale et du FMI.
24. La représentante du gouvernement de la Suisse s'est déclarée très satisfaite des progrès réalisés, qui s'inscrivent bien dans le mandat respectif des organisations concernées. La convergence a marqué des points et la poursuite de la coopération au niveau des pays demeure importante. Le projet de CSLP dans cinq pays est intéressant à cet égard, et un supplément d'informations sera utile. Les débats du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation renforceront le rôle du BIT en lui donnant l'occasion de mieux conceptualiser la question, en collaboration avec d'autres organisations. Cela ne pourra que faire avancer la réflexion, condition du progrès. Ce type d'échange intellectuel doit s'accompagner d'une coopération sur le terrain, afin de favoriser la réalisation des objectifs de toutes les organisations intéressées.

25. La représentante du gouvernement du Brésil a pris acte avec satisfaction des avancées, rendues possibles grâce au dialogue. Elle a souscrit sans réserve aux remarques formulées par le représentant du gouvernement de l'Allemagne et les membres travailleurs, à propos notamment des normes internationales du travail et des allocutions du Directeur général, qui sont tout à fait conformes à son mandat et à celui de l'Organisation.
26. Le vice-président travailleur s'est à nouveau félicité du chemin parcouru et a indiqué qu'il ferait d'autres commentaires à la réunion du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Les institutions de Bretton Woods continuent de n'avoir qu'une compréhension limitée des normes fondamentales du travail; il semble qu'elles aient du mal à accepter également les huit conventions et elles ont tendance à négliger les conventions n^{os} 87 et 98.
27. Le vice-président employeur a fait remarquer que son intervention précédente n'avait guère suscité d'appuis. Il a dit que son groupe est favorable à la coopération avec les institutions de Bretton Woods et que les remarques du représentant du FMI sont rassurantes. Pour ce qui est de la conditionnalité, le paragraphe 14 du document du Bureau est encore plus explicite que le paragraphe 13. La marge est étroite entre promouvoir la Déclaration et faire de l'adhésion à celle-ci une condition. A propos des allocutions du Directeur général, l'orateur a indiqué qu'elles reflètent la voix de l'institution et qu'elles doivent donc refléter un accord tripartite. Les employeurs ne jugent pas souhaitable que le débat sur les relations avec les institutions de Bretton Woods soit confié au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et considèrent que c'est au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale qu'il doit se poursuivre.
28. Répondant aux intervenants, la représentante du Directeur général (M^{me} Ducci) a pris note de l'intérêt manifesté pour le processus d'évolution, le dialogue sur l'élaboration des politiques au niveau mondial et la nécessité de l'action au niveau des pays. Les points soulevés ont été bien saisis. Tout en contribuant au CDI/CSLP, le BIT est aussi résolument impliqué dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et œuvre au rapprochement de ces deux cadres. Le BIT s'attache à collaborer avec le personnel des institutions de Bretton Woods sur le terrain, et les collègues intéressés sont fortement encouragés dans ce sens. Pour le BIT, participer au CSLP signifie avant tout associer les mandants – avec leurs préoccupations, leurs politiques et leurs opinions propres – au processus, de manière à l'influencer et à renforcer la participation et l'ancrage dans les pays. Pour ce qui est des observations sur la nécessité de mieux citer les sources et de définir plus précisément les termes employés dans les documents, le Bureau veillera à remédier à ces défauts. De plus amples informations seront fournies sur certains de ces points dans les documents soumis au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, qui par ailleurs approfondira la question des liens entre réalité mondiale et réalités nationales.
29. M. Radwan (conseiller pour les politiques de l'emploi, secteur de l'emploi) a noté qu'un changement qualitatif est observé de tous côtés, comme l'a clairement indiqué le représentant du FMI. Pour ce qui est des CSLP, le travail avec les mandants a commencé dans les pays pour renforcer la participation et l'appropriation par les pays et montrer que les politiques économiques et sociales acquièrent une autre dimension lorsque l'emploi est traité comme un objectif implicite. En Tanzanie, par exemple, le personnel du BIT à Dar es-Salaam travaille avec les autorités sur le rapport intérimaire. Des commentaires détaillés ont été fournis, et un séminaire a été organisé – avec la participation de la Banque. Au Népal, le gouvernement a insisté pour que le CSLP contribue au plan quinquennal, et le BIT s'est engagé dans des discussions en vue d'y incorporer les éléments du travail décent.

II. Le fonctionnement de la Commission de l'emploi et de la politique sociale

30. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif du secteur de l'emploi) a noté la tâche considérable assignée à la commission, comme indiqué dans le paragraphe 4 du document. Les paragraphes 7 et 8 visent à alimenter le débat sur les travaux de la commission, comme cela avait été demandé aux deux réunions précédentes.
31. Le vice-président employeur est convenu que le moment est venu d'examiner la question du fonctionnement de la commission. Il est probable qu'une journée et demie soit la durée maximale que l'on puisse accorder à la commission lors des sessions du Conseil d'administration. Le rapport présente des idées intéressantes et stimulantes, notamment les points 7 et 8, qui contiennent des propositions raisonnables. L'orateur ne veut pas que les réunions soient consacrées à l'examen des rapports des réunions précédentes ou à des commentaires rétrospectifs trop théoriques et par conséquent inutiles. Les relations avec les institutions financières internationales doivent rester de la compétence de la commission. Les questions que doit examiner la commission devraient être tournées vers l'action et fournir des orientations pertinentes sur les grands problèmes tels que le vieillissement des sociétés et le développement des ressources humaines dans la nouvelle économie. La commission pourrait ultérieurement s'intéresser à l'emploi des jeunes et à ce que l'OIT pourrait faire pour les préparer à l'économie fondée sur la connaissance; on peut noter à cet égard l'importance que revêt le réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, dans lequel sont impliqués l'Organisation des Nations Unies et plusieurs partenaires internationaux.
32. Le vice-président travailleur s'est félicité de ce que les membres gouvernementaux aient manifesté leur intérêt pour les travaux de la commission en demandant l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Il est favorable à l'utilisation d'Internet pour diffuser l'information sur les activités, mais pas en tant qu'outil de prise de décision, car cela pourrait affaiblir le tripartisme. Il est important de coordonner les séminaires et les ateliers avec les travaux de la commission. L'examen des relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods devrait être confié au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, et la commission devrait examiner les problèmes de fond, donner les orientations stratégiques en matière d'emploi et peser en conséquence sur le processus d'élaboration du programme et budget. Une seule des questions énumérées au paragraphe 4 pourrait peut-être être examinée lors des sessions de novembre. L'orateur n'est pas favorable à la fixation d'une série de questions qui resteraient à l'ordre du jour: il serait plus utile d'établir les critères et la procédure de sélection des questions.
33. La représentante du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe des PIEM, a souligné l'influence que la commission peut avoir dans le cadre du processus de prise de décision sur les objectifs stratégiques de l'OIT. La commission doit établir les principes généraux et être consultée sur les questions dont elle est chargée, dont l'ampleur doit permettre un débat limité mais en profondeur. La question des relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods devrait être examinée au sein du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Normalement, la commission aurait besoin de deux journées pour mener à bien ses travaux. Elle pourrait apporter une contribution utile à l'examen de questions complexes lors de la Conférence internationale du Travail. Les principes généraux devraient porter notamment sur la question transversale que constitue l'égalité entre hommes et femmes, et la commission devrait en priorité s'attacher dès maintenant à élaborer une stratégie internationale en matière d'emploi. Les éléments principaux de cette stratégie pourraient être le développement de l'esprit d'entreprise et la création d'emplois, la mise en place de politiques actives du marché du travail pour lutter contre le chômage de longue durée, la formation des jeunes dans une économie fondée sur la connaissance, la formation permanente et la diversité dans

l'emploi. La commission devrait disposer d'ici la fin de l'année 2000 d'un cadre et d'un échéancier pour les travaux liés au contrôle et à l'évaluation de la stratégie globale de l'emploi de l'OIT.

34. La représentante du gouvernement de la France a mis l'accent sur les aspects pratiques du fonctionnement de la commission: le nombre des sujets traités doit être limité, et la priorité accordée au fond et non à la forme. Le rapport établi en vue de la discussion générale sur le développement des ressources humaines qui aura lieu à la Conférence internationale du Travail constitue un bon exemple du type de document de travail nécessaire au débat.
35. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, a fait remarquer que le mandat de la commission couvre une partie de la stratégie de base de l'OIT. Le paragraphe 7 contient de bonnes propositions. A son avis, c'est la commission qui doit examiner la question des relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods, car le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation n'est pas un organe permanent.
36. La représentante du gouvernement du Danemark a pris note du très ambitieux mandat de la commission et de la subtile imbrication des questions politiques et des questions techniques. Elle est favorable à l'idée, énoncée à la fin du paragraphe 8, d'organiser des ateliers et d'autres manifestations du genre. Plus on peut amener d'éléments concrets à un débat souvent très politique, mieux c'est. Il pourrait être utile de morceler le traitement des questions complexes.
37. Le représentant des Etats-Unis a fait valoir que l'ordre du jour doit tenir compte du temps alloué à la commission, et que ce serait effectivement une bonne idée de limiter à trois le nombre des questions. Les documents soumis à la commission doivent porter sur des questions stratégiques et permettre à cette dernière de formuler des avis à l'intention de la Conférence internationale du Travail. La question des relations avec les institutions de Bretton Woods doit être examinée par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.
38. Le représentant du gouvernement de la Namibie a demandé si les séminaires et ateliers mentionnés au paragraphe 8 se tiendront au cours ou en dehors des sessions du Conseil d'administration. Pour les pays en développement, le coût de participation pourrait constituer un handicap. Il faudrait établir un lien formel entre la commission et le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.
39. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est déclaré satisfait du document et des propositions qu'il contient. Il a souligné la nécessité de pouvoir traiter les problèmes urgents qui se posent à la commission.
40. La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago a estimé que l'ordre du jour de chaque réunion devrait comprendre une ou deux questions «permanentes», en particulier sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à Copenhague et à Beijing. Elle est favorable à l'utilisation d'Internet pour certaines questions. Les questions concernant les institutions de Bretton Woods doivent être examinées par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.
41. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a dit qu'il faut suffisamment de temps pour réagir au *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001* et a demandé quelles informations seront placées sur le site Web avant son examen par la commission. Les directeurs de programmes devraient faire rapport à la commission sur les progrès réalisés dans leur domaine d'activité. La stratégie en matière d'emploi et le Forum mondial de l'emploi doivent à l'évidence figurer à l'ordre du jour de la commission.

42. La représentante du gouvernement de la Malaisie, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que la création d'emplois et d'activités rémunératrices pour les hommes et les femmes est au cœur de la stratégie de l'OIT. L'Organisation ne doit pas seulement étudier le monde du travail, mais aussi contribuer à l'améliorer. Il convient de formuler une stratégie mondiale visant à favoriser la croissance de l'emploi. Elle a invité l'OIT à renforcer ses capacités, accroître ses ressources et formuler des programmes concrets en matière de chômage et de pauvreté. La prochaine session du Conseil d'administration devrait examiner la stratégie globale en matière de création d'emplois.
43. La représentante du gouvernement du Japon a souligné le rôle joué par la commission dans le développement des connaissances et la concertation entre tous les Membres de l'OIT. En novembre, la commission doit examiner à titre préliminaire l'une des questions qui sera à l'ordre du jour de la Conférence de l'année suivante. L'oratrice a également souligné le rôle joué par la commission dans la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de l'Organisation.
44. Le représentant du gouvernement de la Chine a fait sienne la déclaration du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique et a souligné l'importance de la formation à l'ère de la mondialisation. La discussion générale sur le développement des ressources humaines qui a eu lieu au cours de la Conférence a été très féconde. L'ordre du jour présenté au paragraphe 7 est bon. Il faut pouvoir traiter les questions urgentes.
45. Le représentant du gouvernement du Bangladesh a souligné l'importance du lien stratégique entre l'emploi, la croissance et la pauvreté. La création d'emplois doit occuper une place centrale dans les travaux de la commission. Le microcrédit, en particulier à l'issue d'une crise, revêt une importance capitale.
46. Le représentant du gouvernement du Pakistan est convenu que la question des relations avec les institutions de Bretton Woods doit rester de la compétence de la commission, car celle-ci est un organe permanent.
47. M. Patel (membre travailleur) a dit que la commission est l'organe approprié pour l'examen des sept questions énumérées au paragraphe 4, qui énonce le mandat de la commission. La première est peut-être trop restrictive compte tenu du caractère général des travaux du Bureau. La solution serait, au mois de novembre de chaque année, d'examiner chacune des questions relevant de la compétence de la commission, et de préparer en mars l'examen plus approfondi de l'une d'entre elles. Cela aurait l'avantage de permettre d'examiner chaque année les travaux des secteurs de l'emploi, du dialogue social et de la protection sociale, car chacun de ces secteurs couvre des domaines correspondant au mandat de la commission.
48. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait siens les doutes exprimés par le vice-président travailleur sur l'utilisation d'Internet aux fins de l'examen tripartite des questions à l'ordre du jour. La question des relations avec les institutions de Bretton Woods devrait être examinée par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.
49. La représentante du gouvernement du Mexique a insisté sur le fait que la formulation d'orientations est indispensable. La question des institutions de Bretton Woods devrait rester de la compétence de la commission.
50. La représentante du gouvernement de l'Inde s'est ralliée à l'opinion exprimée par le groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, car les questions d'emploi et de

travail décent sont au cœur des préoccupations de l'OIT. Le *Rapport sur l'emploi dans le monde* devrait être constamment à l'ordre du jour de la commission.

51. Le représentant du gouvernement de l'Italie est convenu que les questions concernant les institutions de Bretton Woods devraient être examinées par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.
52. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est rallié à l'opinion exprimée par le groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique et a insisté sur la nécessité de protéger les travailleurs des effets néfastes de la mondialisation.
53. Le vice-président travailleur a fait observer que le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs ont présenté une synthèse des opinions de leurs membres, alors que les membres gouvernementaux se sont exprimés à titre individuel. Il risque d'y avoir des chevauchements entre les séminaires et les ateliers compte tenu du temps limité dont dispose la commission.
54. Le vice-président employeur a fait observer que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation permet un échange d'idées libre et ouvert, mais que la commission devrait s'occuper principalement de trancher les questions importantes. Le concept de séminaires virtuels est l'une des réponses possibles aux problèmes du coût des séminaires et ateliers traditionnels et de chevauchement éventuel avec les autres activités de la commission.
55. Le vice-président travailleur a rappelé que les séminaires virtuels risquent de ne pas respecter le caractère tripartite des débats au sein de l'OIT.
56. M. Hultin a noté plusieurs points dans la discussion, notamment la nécessité d'influencer l'élaboration des programmes et l'affectation des ressources. Des mécanismes de suivi et d'orientation ont été proposés. Cette question sera réexaminée dans un premier temps par le bureau de la commission au cours de sa réunion de la semaine prochaine. Les ateliers et séminaires sont principalement destinés au niveau régional; on pourrait utiliser Internet, mais dans le strict cadre tracé par la nécessité de tenir pleinement compte de la structure tripartite de l'OIT. En ce qui concerne le site Web consacré au *Rapport sur l'emploi dans le monde*, l'orateur a expliqué que la version disponible en ligne n'est qu'une ébauche et qu'elle a été ouverte à la discussion depuis qu'elle a été annoncée en mars 2000.

III. Le Forum mondial de l'emploi, 2001

57. M. Radwan (Conseiller pour les politiques de l'emploi) a présenté le document du Bureau et a souligné que ce projet n'en est encore qu'à ses débuts. Il a insisté sur l'importance de la tenue de ce forum et rappelé que le Conseil d'administration a approuvé son insertion dans les activités de la période biennale 2000-01. Cette importance a été réaffirmée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au Sommet mondial pour le développement social et au-delà, qui s'est tenue à Genève cinq ans après la tenue du Sommet social, au cours de laquelle on a reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et coordonnée en matière d'emploi. L'Assemblée générale a invité l'OIT à favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la politique de l'emploi pour favoriser la création d'emplois, réduire le chômage, améliorer la qualité de la vie et les services liés au marché du travail et à l'emploi.
58. L'orateur a proposé trois objectifs pour ce forum: lancer et faire avancer le débat sur l'emploi et sur les problèmes posés par la mondialisation; placer l'emploi au cœur des

préoccupations politiques internationales et nationales, et contribuer aux travaux futurs de l'OIT en matière de promotion du travail décent.

- 59.** Ce forum est organisé à un moment où l'on prend de plus en plus conscience des problèmes sociaux et environnementaux posés par la mondialisation, de la nécessité urgente d'offrir à tous un travail décent, ainsi que de l'ampleur et des effets de la révolution numérique. Les travaux en cours sur le cadre global pour l'emploi apporteront une précieuse contribution aux débats. Il a été proposé que les possibilités offertes par le programme consacré au travail décent et les problèmes y relatifs soient examinés du point de vue des individus, de la technique, du commerce et de l'investissement. Le forum sera un événement interactif permettant de dialoguer et d'échanger des idées sur les politiques et les pratiques et rassemblera des employeurs, des travailleurs, des représentants des gouvernements et d'autres acteurs clés des domaines de l'emploi et du travail. Le forum devrait se tenir pendant trois jours, du jeudi 1^{er} au samedi 3 novembre 2001 au siège de l'OIT à Genève. Le Bureau recueillera l'avis des mandants tripartites pour les préparatifs du forum, comme il l'avait fait pour le deuxième Forum des entreprises, en vue duquel les partenaires sociaux avaient formé un groupe consultatif.
- 60.** Le vice-président employeur a fait part de son scepticisme et de son inquiétude face à l'ampleur du projet et de l'événement. Evoquant les «conditions requises aux niveaux national et international pour réduire le déficit d'emplois» (paragr. 2 du document du Bureau), il a fait observer que de telles généralisations risquent, dans certaines régions du monde, d'être mal interprétées. Il a également contesté l'affirmation pessimiste du paragraphe 3 selon laquelle le commerce et les technologies poseront des problèmes; au contraire, ils peuvent être créateurs d'emplois. L'orateur est totalement acquis à l'idée d'une session consacrée à la manière dont certains pays se sont préparés à la nouvelle économie. En ce qui concerne l'organisation du forum, il a demandé comment seraient sélectionnés les participants au groupe de travail de haut niveau.
- 61.** Le vice-président travailleur a déclaré que les travailleurs appuient pleinement le forum. Il a estimé que, pour assurer la réussite de ce dernier, il faudrait créer un groupe de travail immédiatement après la session du Conseil d'administration, comme cela avait été le cas pour le deuxième Forum des entreprises. Le groupe de travail devrait prévoir entre autres des discussions approfondies sur les thèmes à aborder lors du forum, comme l'a proposé le Bureau. En ce qui concerne le paragraphe 2, arrêter une position bien définie concernant l'emploi à l'issue du forum demanderait beaucoup de travail, et il faudrait tenir le Conseil d'administration informé de l'avancement des travaux au mois de mars afin de s'assurer que les résultats escomptés ont bien été obtenus. Pour ce qui est du paragraphe 4, l'orateur a fait valoir que l'OIT, à la différence d'autres institutions des Nations Unies, doit toujours tenir compte de sa nature tripartite. A propos du paragraphe 6, il a demandé qu'une aide financière soit assurée afin qu'un nombre maximum de travailleurs puissent participer au forum.
- 62.** La représentante du gouvernement de l'Indonésie, s'exprimant au nom du Groupe des quinze (G-15), a appelé l'attention sur l'initiative de ce dernier intitulée «une stratégie globale de l'emploi», présentée à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 1999 et examinée par le Conseil d'administration en novembre 1999. Elle a fait valoir que tous les pays membres du G-15 attachent une grande importance à cette initiative, ainsi qu'il ressort du communiqué commun du dixième Sommet du G-15 qui a eu lieu au Caire. Le paragraphe 18 de ce communiqué réaffirme la nécessité pour l'OIT de concevoir d'urgence une stratégie globale en matière d'emploi. Pour ce qui est de la réduction du chômage, les progrès ont été lents et inégaux, et la promotion de l'emploi devrait être au centre du développement socio-économique. La pauvreté étant toujours liée au chômage et au sous-emploi, l'oratrice a insisté sur la nécessité de favoriser l'accès à l'éducation. Elle en a appelé à la détermination des hommes politiques d'éradiquer la

pauvreté, proposant que l'OIT formule des recommandations sur la reconduction des programmes de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie globale de l'emploi susceptible de créer des emplois, de promouvoir l'emploi indépendant et de développer l'esprit d'entreprise dans les pays en développement.

- 63.** Elle a souligné l'importance des politiques d'investissement et la nécessité de formuler des politiques macroéconomiques propres à améliorer la quantité et la qualité des emplois. L'initiative du G-15 est dans le droit fil du mandat et des objectifs de l'OIT, et l'Organisation devrait jouer un rôle de premier plan dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie globale de l'emploi. Le G-15 a demandé que cette initiative débouche sur la formulation d'un cadre global de mise en œuvre de cette stratégie et que ce cadre occupe une place importante dans le programme et budget pour la période biennale 2002-03. A cet égard, l'oratrice a demandé au Bureau d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la 280^e session du Conseil d'administration. Cette question devrait aussi être examinée lors du Forum mondial de l'emploi et des futures sessions de la Conférence internationale du Travail.
- 64.** Le représentant du gouvernement de la Suisse s'est félicité du document du Bureau et de l'initiative prise par l'Organisation. Faisant référence au paragraphe 5 du document du Bureau, il a suggéré qu'une délégation tripartite de cadres d'entreprise participe également au forum. Il a insisté sur la nécessité d'effectuer des recherches approfondies en vue de lancer une stratégie véritablement globale.
- 65.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a appuyé l'idée d'un forum mondial de l'emploi. Il importe d'identifier les véritables problèmes et de s'attacher à lever les obstacles à l'emploi. La stratégie devrait offrir des solutions pour chaque pays.
- 66.** La représentante du gouvernement de l'Inde a déclaré que la situation de l'emploi s'est aggravée dans plusieurs régions du monde et a estimé qu'il convient d'agir sans tarder, compte tenu notamment de la situation des jeunes sur le marché du travail. Elle s'est félicitée de la coopération entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods.
- 67.** Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom des gouvernements africains, a recommandé que la stratégie globale de l'emploi aille de pair avec la réduction de la pauvreté et de la fracture entre les pays riches et les pays pauvres. Des ressources doivent être affectées à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à la modernisation du secteur agricole. Il a également souligné l'importance des PME et du secteur informel. Les pays africains sont en particulier confrontés à des problèmes particuliers tels que le paludisme ou le SIDA. L'orateur s'est déclaré pleinement favorable au projet. Les gouvernements africains souhaiteraient participer au groupe de travail proposé.
- 68.** La représentante du gouvernement du Portugal s'est déclarée favorable au projet. Elle espère que le forum permettra de trouver de nouveaux moyens d'améliorer la situation de l'emploi. Elle s'est interrogée sur le rôle de la commission en rapport avec le forum.
- 69.** La représentante du gouvernement du Mexique, se rangeant à l'avis des employeurs, a déclaré que ce projet est très ambitieux. Le Bureau devrait présenter un premier projet de cadre pour l'emploi en mars 2001.
- 70.** Le représentant du gouvernement de la Chine a dit que la situation de l'emploi s'est détériorée dans de nombreuses régions du monde et que l'OIT devrait donc s'attacher à l'élaboration de nouvelles mesures.

71. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a conseillé la prudence dans l'évaluation des avantages de la mondialisation. Il s'est dit déconcerté par l'idée d'une stratégie globale, car une stratégie unique ne conviendrait pas à tous les pays. Il a recommandé une approche plus modeste et la fixation d'objectifs universels.
72. M. Mansfield (membre travailleur), se référant aux déclarations du vice-président employeur sur le déficit d'emplois et les conséquences du commerce et des technologies, a estimé que le document du Bureau n'est pas optimiste. En particulier, il a contesté la référence à la situation de l'emploi aux Etats-Unis et en Europe occidentale, qui ne représentent pas la totalité des Membres de l'OIT, et a fait valoir qu'une comparaison avec la situation de l'Inde ou des Philippines sur le plan de l'économie et de l'emploi mettrait en évidence nombre de problèmes graves. En ce qui concerne la qualité des emplois et l'incidence de la libéralisation des échanges et du progrès technique, la mondialisation pose de gros problèmes que le groupe des employeurs devrait admettre.
73. Le vice-président employeur est convenu que la mondialisation pose des problèmes transitoires. Toutefois, le Bureau a tendance à noircir le tableau. Il s'est dit préoccupé par les généralisations qui sont faites en matière de stratégie de l'emploi.
74. M. Radwan a remercié la commission pour ses directives sur les préparatifs du forum. L'OIT a reçu un message très clair de la part de plusieurs gouvernements, dont ceux du G-15 et du groupe des PIEM, ainsi que des travailleurs et des employeurs. Le Bureau s'efforcera de rendre compte au mieux de cette discussion, créera le groupe de travail tripartite et fera rapport au Conseil d'administration en mars.

IV. Rapport sur le travail dans le monde 2000: Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation

75. Un représentant du Directeur général (M. Beattie, chef de l'équipe chargée de la préparation du rapport du BIT *Le travail dans le monde*) a présenté le document du Bureau. Notant le nombre des questions abordées dans ce rapport, il a limité ses observations à trois d'entre elles: les liens existant entre la sécurité sociale et les performances économiques; l'extension de la protection sociale à la majorité exclue; l'égalité entre hommes et femmes et les mesures tendant à améliorer la sécurité des revenus en faveur des femmes. L'analyse présentée dans le rapport montre que les pays qui affectent une part élevée du produit intérieur brut aux dépenses sociales sont aussi performants sur le plan économique – qu'il s'agisse de productivité, de croissance et d'emploi – que les pays qui affectent un faible pourcentage de leur PIB. Le rapport déclare que, pour étendre la protection sociale aux milliards d'êtres humains qui en sont privés, il faut agir simultanément sur différents fronts: extension des régimes aux salariés non encore couverts; mise en place de régimes pour les autres catégories de travailleurs, en se concentrant sur leurs besoins prioritaires; mise en œuvre d'instruments plus efficaces pour lutter contre la pauvreté. Enfin, l'égalité entre hommes et femmes représente un défi majeur, compte tenu de ce que les femmes sont défavorisées en ce domaine, tant du point de vue de la couverture que de celui des prestations, et de ce que les discriminations persistent, particulièrement de manière indirecte, dans les systèmes de protection sociale. Le rapport a des conséquences pour les activités de l'OIT décrites dans la partie B du document du Bureau: recherche et élaboration des politiques, activités normatives et coopération technique.
76. Le vice-président employeur s'est demandé si le rapport était un produit de l'Organisation internationale du Travail, exprimant ainsi l'avis de l'ensemble des membres de

l'Organisation, ou du Bureau international du Travail, qui représente la position du Secrétariat, et il a fait part de ses réserves quant au processus de consultation mis en œuvre dans la préparation du document. L'orateur a émis certaines réserves sur l'élément analytique du rapport, ainsi que sur ses observations et généralisations, et il a dit ne pas souhaiter que ce rapport serve de base à la discussion sur la sécurité sociale qui aura lieu à la Conférence internationale du Travail en 2001.

- 77.** En particulier, l'orateur est en désaccord avec l'affirmation négative du paragraphe 23 du document du Bureau selon laquelle on observe depuis quelques années une corrélation entre l'augmentation de la part du commerce dans le PIB et la réduction des dépenses de sécurité sociale, ce qui donne à penser que la mondialisation rend plus difficile le financement de la protection sociale. Au paragraphe 58, on trouve une affirmation sujette à controverse selon laquelle «il sera nécessaire d'établir un cadre normatif». Par ailleurs, l'orateur a signalé que les références au travail en sous-traitance figurant au paragraphe 18 sont erronées. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 24, il a estimé que la question essentielle est moins celle de l'impact à long terme des contributions que le niveau de celles-ci. La question n'est pas de savoir si la protection sociale est bonne ou mauvaise pour l'économie, mais plutôt de savoir comment elle doit être financée.
- 78.** Le vice-président travailleur s'est félicité du rapport, qui arrive en temps opportun. En réponse à l'orateur précédent, il a estimé qu'une participation excessive de l'ensemble des parties à la préparation de ce rapport prendrait trop de temps et serait irréalisable; aussi vaut-il mieux laisser cette tâche aux experts du Bureau.
- 79.** M. Mansfield (membre travailleur) a évoqué le deuxième paragraphe du Préambule de la Constitution de l'OIT, qui énonce clairement les principes sur lesquels repose le travail de l'OIT en matière de sécurité sociale. Au nom du groupe des travailleurs, il a félicité le Bureau de son travail analytique bien présenté. Il a rappelé que trois milliards d'êtres humains vivent dans la pauvreté, privés de sécurité sociale, et que la plupart d'entre eux se trouvent dans des pays en développement qui n'ont pas bénéficié de la croissance économique et du progrès technologique des cinquante années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. L'orateur a souligné les effets négatifs de la mondialisation sur les économies nationales et sur la stabilité sociale, comme en témoignent clairement les conséquences désastreuses de la récente crise asiatique. L'attachement de l'OIT à la protection sociale, exprimé par l'ancien Directeur général du BIT Wilfred Jenks en 1972, doit être constamment entretenu. L'adoption en 1952 de la convention n° 102 a été une étape décisive et a constitué un modèle qui a influencé la politique d'un nombre de pays bien supérieur au nombre de ceux qui l'ont ratifiée. Depuis cette date, l'OIT a adopté un certain nombre de conventions supplémentaires dans le domaine de la sécurité sociale; pourtant, la convention n° 102 reste la plus importante.
- 80.** Tout en reconnaissant l'importance de la sécurité sociale, l'orateur est conscient de ce que le fait de pouvoir exercer un emploi librement choisi est l'avantage essentiel offert à ceux qui sont en état de travailler. Dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité sociale peut être considérée comme un instrument visant à réaliser la cohésion sociale et contribuant au développement et à la compétitivité des économies nationales. En outre, elle aide à atténuer les effets négatifs d'une flexibilité accrue du marché du travail. Il est bon que le document du Bureau ait évoqué un certain nombre d'évolutions récentes qui soulignent la nécessité de disposer de régimes de sécurité sociale.
- 81.** Les actions futures de l'OIT devraient porter en premier lieu sur l'opportunité de compléter les normes de sécurité sociale, en accordant une attention particulière aux pays les moins développés. Par ailleurs, l'orateur a recommandé que les bénéficiaires participent à la gestion de leurs régimes de sécurité sociale. Les travaux du Bureau qui portent sur la

micro-assurance présentent de l'intérêt; cependant, l'orateur a mis en garde contre un double risque: tout d'abord, ces régimes peuvent aller à l'encontre du principe d'une large solidarité; ensuite, comme l'expérience l'a montré, ils ne sont pas viables financièrement sans un soutien extérieur. Plus concrètement, l'orateur a appuyé les activités décrites aux pages 10 à 16 du document et proposé que le Bureau évalue l'efficacité des mécanismes de microcrédit et imagine des moyens novateurs de permettre un accès universel au financement privé, afin d'offrir une protection aux familles touchées par des catastrophes comme la pandémie de SIDA.

- 82.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des PIEM, a dit appuyer l'objectif du rapport visant à réduire la pauvreté par l'accès aux prestations de sécurité sociale. Elle a estimé que le fait de lier à l'emploi l'accès aux prestations est la meilleure manière de réduire la pauvreté. Il y a lieu de mettre en place de nouvelles structures de sécurité sociale et d'adapter les structures existantes à l'évolution du monde; il faut en particulier que les pays occidentaux aident les gens à trouver et à conserver un travail qui leur donne accès aux prestations, étant entendu que celles-ci ne doivent pas être d'un montant tel qu'elles favorisent la dépendance. L'oratrice est convenue de l'importance que présentent la qualité de la gestion publique et le caractère judicieux de la fiscalité pour la bonne marche du système de protection sociale, mais a regretté l'absence de recommandations sur le financement de l'Etat-providence et estimé qu'un équilibre satisfaisant entre les coûts et les prestations est essentiel. Elle s'est félicitée de la référence aux problèmes particuliers auxquels se heurtent les travailleurs indépendants et les travailleurs du secteur informel, de même qu'à ceux qui touchent au vieillissement de la population et à la baisse du taux de fertilité dans de nombreux pays, particulièrement les pays industriels. Cependant, le lien entre le VIH-SIDA et le monde du travail est absent. Les PIEM soutiennent les principales conclusions du rapport.
- 83.** La représentante du gouvernement de l'Inde a souligné que, dans la plupart des pays en développement, une faible partie de la population active travaille dans le secteur moderne, alors que la grande majorité des gens sont employés dans le secteur informel et ne disposent d'aucune protection sociale. Dans ces conditions, il n'est peut-être pas possible d'assurer une protection sociale suffisante à tous les travailleurs, ce qui ne pourrait être réalisé que par l'action conjointe des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Dans le secteur informel, il serait difficile de collecter les cotisations, et les recettes gouvernementales ne suffiraient pas au financement d'un système de sécurité sociale destiné à l'ensemble de la population active. Cependant, l'oratrice a déclaré que son gouvernement pourrait étendre progressivement la couverture du système de sécurité sociale grâce à la mobilisation de ressources; à cet égard, elle a évoqué les initiatives déjà prises dans son pays en faveur de catégories spéciales de travailleurs. Elle a noté l'absence d'assurance chômage dans les pays en développement et la nécessité de coordonner les efforts menés en ce domaine avec la politique du marché du travail, comme le suggère le rapport, mais a exprimé la crainte qu'il ne soit presque impossible de mettre en œuvre actuellement un tel régime dans son pays.
- 84.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a approuvé la position du rapport selon laquelle il faut s'attaquer à la question de la pauvreté des enfants. Il a souligné le rôle de l'éducation à cet égard et exprimé l'espoir que l'OIT continuera à se faire le champion de la lutte menée en ce domaine, élément essentiel de la stratégie antipauvreté. Commentant les liens décrits dans le rapport entre l'emploi et la protection sociale, il a noté que les modalités de fonctionnement de ces liens ne sont pas précisées. Il a souhaité que le Bureau fournisse des informations et des avis à cet égard par le biais de ses programmes d'assistance technique. Il a dit avoir des idées arrêtées sur le fait de savoir si le comité devrait discuter ces rapports avant ou après leur publication, mais a demandé que soient données des informations sur l'examen dont le rapport a fait l'objet.

- 85.** Le représentant du gouvernement de la Chine a dit reconnaître l'utilité qu'il y a à étendre la protection sociale, qui constitue la base de la justice sociale, et être conscient des liens existant entre une politique de l'emploi active et la protection sociale, liens qui débouchent sur le travail décent. Lui aussi a souhaité que le Bureau donne des avis sur la manière dont la protection sociale pourrait être étendue au secteur informel et aux travailleurs à domicile, en particulier par le biais de mécanismes novateurs.
- 86.** Le représentant du gouvernement du Soudan a fait des observations sur les conclusions présentées aux paragraphes 48 et 49 du document du Bureau. Le paragraphe 49 ne met pas suffisamment l'accent sur la situation désastreuse des pays en développement, décrite avec exactitude au paragraphe 2. En ce qui concerne le paragraphe 48, une réunion de la Commission du travail de l'OUA qui s'est tenue récemment à Alger a appelé à une réforme des régimes de sécurité sociale africains visant à étendre la protection sociale à tous les groupes de population. L'orateur a également mentionné le problème des coûts administratifs croissants de la sécurité sociale et a dit apprécier à cet égard l'aide apportée par l'OIT à son pays.
- 87.** Le représentant du gouvernement de la Malaisie a dit que l'accent mis par le rapport sur la protection sociale est opportun et qu'il est conforme aux objectifs fondamentaux du Bureau. L'extension de la protection sociale est l'objectif de tout gouvernement, mais sa réalisation dépend de différents facteurs comme le cadre juridique, les moyens financiers du gouvernement, la coopération entre employeurs et travailleurs, la mise en application et la gestion efficace des régimes. Il importe que l'assistance technique de l'OIT mette l'accent sur les régimes qui sont adaptés aux besoins nationaux et financièrement viables à long terme, avec la participation active des partenaires sociaux intéressés.
- 88.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a dit apprécier le rapport et les questions qu'il soulève; il a estimé que la question est prioritaire.
- 89.** Le vice-président employeur a déclaré que la convention n° 102 est quelque peu dépassée et qu'elle n'a d'ailleurs obtenu que 40 ratifications. L'OIT devrait élaborer des directives flexibles et donner des avis aux pays en développement, mais la meilleure garantie de la protection sociale reste l'emploi, qui devrait rester le thème prioritaire de la commission et de l'Organisation.
- 90.** Exprimant sa satisfaction à tous ceux qui ont contribué à cette très utile discussion, M. Beattie a dit regretter que le temps ne permette pas de répondre de manière détaillée à toutes les questions soulevées. Des critiques ont été adressées à un point relatif à la mondialisation qui figure au paragraphe 23 du document du Bureau et à la page 72 du rapport, qui cite une analyse longitudinale faisant apparaître une certaine corrélation entre l'accroissement de la part des échanges dans le PIB et la diminution des dépenses de sécurité sociale. Il est important de situer ce point dans son contexte: le paragraphe précédent du rapport cite une analyse transversale qui montre que les dépenses de sécurité sociale sont les plus élevées dans les pays qui sont le plus ouverts au commerce international. En ce qui concerne l'établissement du rapport, le projet a donné lieu aux consultations les plus larges au sein du Bureau, a fait l'objet d'observations du FMI et de la Banque mondiale et a été soumis à un certain nombre d'éminents spécialistes de la question. L'orateur s'est félicité de l'accent mis par de nombreux orateurs sur l'emploi, notant que le rapport lui-même reconnaît de manière parfaitement explicite qu'il s'agit là de la source première de la sécurité du revenu.
- 91.** Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif du secteur de la protection sociale) a confirmé que le rapport, dans son état actuel, est un produit du Bureau, et non encore de l'Organisation. Il a évoqué l'importance de la question du vieillissement et de celle de la fertilité, ainsi que les liens qui devraient être établis entre la

sécurité sociale et l'évolution démographique et que la reconnaissance des relations claires existant entre la sécurité sociale et l'emploi. Il est important que la protection sociale soit adaptée aux différentes situations. L'orateur a rappelé une discussion tenue précédemment au sein du comité sur le rôle que peuvent jouer les allocations familiales dans la réduction du travail des enfants. Il a dit être conscient de l'importance de la situation des travailleurs à domicile des pays en développement et est demeuré d'accord de ce que le Bureau devrait être plus explicite sur les mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté.

V. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Genève, 26-30 juin 2000)

92. Une représentante du Directeur général (M^{me} Ducci, directrice du Bureau des relations externes et des partenariats) a présenté le document du Bureau². Les résultats de la session extraordinaire ont encore des implications très importantes pour les travaux actuels de l'OIT. Au cours des discussions, le rôle important de l'OIT s'agissant d'appuyer et d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague a été dûment reconnu et on a mis l'accent sur l'adoption en 1998 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et, en 1999, de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et sur tous les travaux accomplis en vue de promouvoir les politiques de l'emploi au niveau national.
93. La brève déclaration politique (partie I du document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies) souligne l'importance des droits du travailleur et le caractère essentiel de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La partie II du document (examen et évaluation d'ensemble) reconnaît et soutient les travaux menés à bien par l'OIT, notamment dans le domaine de la politique de l'emploi, et elle admet que, compte tenu d'un certain nombre de facteurs étroitement liés au processus de mondialisation, les progrès accomplis depuis 1995 ne sont pas à la hauteur des attentes. La partie III du document, qui porte sur les initiatives nouvelles, contient toute une série de propositions d'action qui touchent à de nombreux domaines intéressant l'OIT, et elle reflète l'approbation par la communauté internationale du programme de l'OIT sur le travail décent et de sa décision d'adopter une stratégie internationale cohérente et concertée en matière de politique économique et sociale. Le programme global de l'OIT constituera une importante contribution aux progrès de l'application d'un certain nombre d'initiatives nouvelles adoptées par la session extraordinaire. En outre, quatre initiatives et activités de l'OIT pourraient être mises en lumière dans le cadre d'une approche intégrée à l'ordre du jour du travail décent, et en tant qu'instruments clés du développement social: le Forum mondial de l'emploi, la stratégie internationale pour l'emploi, la mise en œuvre du travail décent au niveau national, et les travaux menés à bien pour réduire la pauvreté, notamment dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de la Banque mondiale et du FMI. Les discussions prochaines du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation seront très pertinentes en ce qui concerne l'action future de l'Organisation, notamment en matière d'intégration des politiques économique et sociale.

² Document GB.279/ESP/3.

- 94.** En fait, la session extraordinaire de l'Assemblée générale a constitué une expérience très réussie pour l'OIT et elle a récompensé la participation active et l'énorme volume de travail des mandants et du Bureau. Non seulement elle a renforcé le soutien exprimé à l'ordre du jour du travail décent, mais elle a reconnu le rôle essentiel de l'emploi dans l'atténuation de la pauvreté et l'intégration sociale, offrant ainsi la possibilité d'une coordination plus étroite au sein du système multilatéral et de la création d'une plate-forme de travail conjointe.
- 95.** Le vice-président travailleur a remercié le Directeur général et la délégation tripartite de l'OIT à la session extraordinaire des efforts qu'ils ont déployés et grâce auxquels un certain nombre des préoccupations de l'OIT ont été incluses dans le document final. L'orateur a estimé qu'il est tout à fait regrettable que, à cause de l'opposition d'une poignée de pays, la Déclaration de l'OIT n'ait pas été incorporée dans le système des Nations Unies. Cependant, il s'est réjoui du fait que les activités de l'OIT aient été très appréciées et a affirmé que l'on s'attend désormais à ce qu'elle poursuive dans cette voie et réponde aux attentes soulevées. Il a souligné l'importance particulière du paragraphe 29 du document du Bureau. Le Forum mondial de l'emploi doit être un succès et à cette fin il faut prévoir des ressources financières et humaines suffisantes. L'orateur a exprimé le soutien du groupe des travailleurs au point appelant une décision au paragraphe 32.
- 96.** Le vice-président employeur a noté avec déplaisir que les conclusions de la Consultation tripartite internationale qui s'est tenue en novembre 1999 sont toujours ignorées par le Bureau, comme elles l'avaient été dans le document présenté en février 2000 aux Nations Unies. La proposition des Nations Unies concernant une conférence de l'OIT sur le secteur informel ne devrait pas avoir la préséance sur les discussions prévues pour la session de la Conférence internationale du Travail de 2002.
- 97.** A propos du paragraphe 18, l'orateur s'est demandé si l'OIT est vraiment capable d'assister les gouvernements dans d'autres domaines liés à l'objectif du plein emploi, en particulier les politiques macroéconomiques. Concernant le paragraphe 30, il ne voit aucune raison de s'attendre à ce que le groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation produise de bonnes idées, d'autant plus que ce groupe de travail a tendance à sous-évaluer les avantages de la mondialisation. A propos du point appelant une décision au paragraphe 32, l'orateur n'est pas en mesure de l'appuyer dans son libellé actuel. L'expression «se féliciter de» du paragraphe 32 a) devrait être remplacée par le mot «noter». Pour ce qui est du paragraphe 32 c), la session extraordinaire n'est pas en mesure de donner un mandat à l'OIT; elle peut lui donner des idées et faire des suggestions, mais la subordination suggérée n'est pas appropriée.
- 98.** Le représentant du gouvernement de la France a mis en lumière deux résultats particulièrement positifs de la session extraordinaire. Premièrement, les droits fondamentaux de la personne au travail ont été mentionnés dans la déclaration politique du document final en tant que composante essentielle du développement social durable. Il faut y voir la confirmation par la communauté internationale de l'importance qu'elle attache aux travaux de l'OIT concernant la Déclaration de 1998. Deuxièmement, les nouvelles initiatives adoptées par la session extraordinaire ont conféré à l'OIT une responsabilité de premier plan pour ce qui est de leur application; elles constituent une reconnaissance et un appui au rôle de l'Organisation dans les domaines du développement social et de l'atténuation de la pauvreté. L'OIT devrait rassurer les pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes, idée qui est en fait très clairement précisée dans la Déclaration de l'OIT. Les paragraphes 28 à 30 résument très exactement les implications de Copenhague+5 pour l'OIT, mais il y manque deux thèmes: l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail et les stratégies concernant le secteur informel. Le gouvernement de la France est pourtant convaincu que l'OIT doit accorder une attention appropriée à ces questions.

- 99.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a affirmé que l'OIT doit jouer un rôle clé dans la concrétisation des objectifs du Sommet social et que les Etats-Unis, avec beaucoup d'autres pays, ont travaillé énormément au cours de la session extraordinaire pour garantir la reconnaissance et la promotion du rôle de l'OIT dans le document final. Cependant, l'oratrice s'est inquiétée de ce que le paragraphe 32 c) implique à tort que le mandat de l'OIT lui a été confié par la session extraordinaire, alors qu'en fait il découle de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie. Elle a donc suggéré que l'on amende ce paragraphe comme suit: «prier le Directeur général de promouvoir, en coopération, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales, les objectifs prioritaires de l'OIT afin de réaliser le développement social pour tous».
- 100.** Le représentant gouvernemental du Soudan, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Bureau pour le document et souligné avec satisfaction l'impact positif que l'OIT et ses partenaires sociaux ont eu dans les travaux préparatoires de la session et la session elle-même. La déclaration politique est très positive car elle s'adresse aux groupes vulnérables et aux pays en développement sur des thèmes comme les migrations, la sécurité et la santé, le SIDA, la dette, l'amélioration des compétences et des qualifications professionnelles. Le paragraphe 27 souligne l'inclusion des préoccupations, des normes et des principes de l'OIT dans le document final; l'application de certains programmes exigera un financement plus important et l'Organisation devra jouer un rôle majeur pour ce qui est du suivi. Le groupe gouvernemental africain appuie le point appelant une décision.
- 101.** Le représentant gouvernemental de l'Allemagne a déclaré que, compte tenu des contraintes de temps, il ne fera pas d'autres commentaires et il a exprimé son soutien à l'amendement proposé par le gouvernement des Etats-Unis.
- 102.** La représentante du gouvernement du Canada a appuyé la proposition des Etats-Unis.
- 103.** Le représentant du gouvernement de la Namibie s'est associé au gouvernement du Soudan et a appuyé le point appelant une décision.
- 104.** Le vice-président travailleur, répondant à l'amendement proposé par les Etats-Unis, a proposé, à la deuxième ligne du paragraphe 32 c), que l'expression «mandat qui a été conféré à l'OIT par la session extraordinaire» soit remplacée par l'expression «demande faite à l'OIT par la session extraordinaire».
- 105.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a répliqué que ce libellé donne encore l'impression que l'OIT accomplit ses travaux à la demande de la session extraordinaire plutôt qu'en fonction de ses propres objectifs. Elle a donc proposé un sous-amendement aux termes duquel le paragraphe 32 c) se lirait comme suit: «prier le Directeur général de veiller, le cas échéant avec d'autres organisations internationales, à l'application du programme des activités de l'OIT, compte tenu de leur rôle essentiel dans la concrétisation des objectifs de la session extraordinaire».
- 106.** Le vice-président travailleur a appuyé cette proposition, étant donné que les contraintes de temps empêchent tout débat sur la question.
- 107.** Le vice-président employeur a exprimé des réserves quant au terme «veiller» au paragraphe 32 c), mais il a pourtant accepté la proposition. Il a dit éprouver encore quelques difficultés pour accepter le 32 a).
- 108.** Le vice-président travailleur a déclaré que, puisque son groupe approuve l'ensemble du rapport, il n'éprouve aucune difficulté pour accepter 32 a). Il a proposé de supprimer l'expression «se féliciter de» au paragraphe 32 a) et de la remplacer par le mot «noter».

109. Le vice-président employeur a approuvé cette proposition.

110. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*

- a) *noter l'adoption du document final de la 24^e session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulé «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation»;*
- b) *noter, en particulier, que la session extraordinaire a reconnu le rôle que l'OIT est appelée à jouer pour poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague;*
- c) *prier le Directeur général de veiller, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales, à l'exécution du programme d'activités de l'OIT, compte tenu de son rôle essentiel dans la concrétisation des objectifs de la session extraordinaire;*
- d) *prier le Directeur général de faire rapport, en temps opportun, au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la 24^e session extraordinaire.*

VI. Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle

(New York, 5-9 juin 2000)

- 111. Une représentante du Directeur général (M^{me} Zhang, directrice du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes) a présenté le document du Bureau, composé de deux parties: l'une sur la session extraordinaire, l'autre sur le programme proposé pour le suivi de l'OIT.
- 112. Cette session extraordinaire a constitué la plus grande tribune internationale depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995. Elle avait pour principal objet d'examiner les progrès et les obstacles concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de définir d'autres initiatives en vue d'accélérer l'application du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Pour l'OIT, cette manifestation a été l'occasion de réaffirmer son attachement au principe en question ainsi qu'au développement et à la paix. Des fonctionnaires du BIT ont pu, à cette occasion, débattre de l'action stratégique de l'Organisation dans ce domaine avec des mandants et des membres de la communauté internationale, mettant l'accent sur l'adoption d'une démarche globale pour traiter des questions de parité entre hommes et femmes, la prise en compte de ces questions à tous les niveaux et l'instauration d'un partenariat entre les hommes et les femmes.
- 113. Le document établi à l'issue de la session extraordinaire fait le bilan de l'application du programme d'action au cours des cinq dernières années, dégage les tendances dans le domaine des questions d'égalité entre hommes et femmes et définit des groupes cibles pour l'avenir. Les gouvernements de la communauté internationale ont réaffirmé leur adhésion

aux buts et objectifs du programme d'action et sont convenus d'un ordre du jour commun en vue de promouvoir un développement respectueux de l'égalité entre les sexes. La difficulté consiste à dépasser le stade du discours et à concrétiser les actions proposées, en mettant de ce fait l'accent sur:

- l'importance d'une approche globale fondée sur l'égalité des droits et l'instauration de partenariats, ainsi que sur la promotion et la protection de tous les droits et libertés fondamentales de l'être humain;
- la nécessité de renforcer les activités de recherche;
- la nécessité de définir des objectifs clairs, à court et à moyen terme, mesurables;
- la nécessité de recueillir des données ventilées par sexe;
- la nécessité de renforcer les organismes de suivi afin de mesurer les progrès réalisés.

114. M^{me} Zhang a mentionné la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et a exhorté les pays à ratifier et appliquer pleinement les conventions de l'OIT relatives aux droits des femmes au travail. La participation active de l'OIT à la session extraordinaire a été manifeste et reconnue.

115. Le programme de suivi de l'OIT est le fruit d'une approche participative, qui a fait intervenir le siège, les bureaux extérieurs ainsi que le Conseil d'administration (colloque de mars) et la Conférence internationale du Travail. Ce programme porte essentiellement sur la promotion et l'application du principe du travail décent et sur l'adoption de mesures prioritaires visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le contexte des quatre domaines stratégiques du BIT. La mise en œuvre de cette stratégie sera axée sur l'amélioration de la base de données (mise au point d'instruments, d'indicateurs, de repères, définition des meilleures pratiques et réalisation d'activités de recherche appliquée), la fourniture de services aux mandants et l'amélioration des activités de sensibilisation et de communication. En 2001, des efforts seront faits au niveau régional pour permettre au personnel de la structure extérieure et aux mandants de l'OIT de traiter les priorités dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes et les problèmes spécifiques à leurs régions.

116. Le Bureau a invité la commission et le Conseil d'administration à donner leur avis et à approuver le programme de suivi proposé.

117. Le vice-président employeur a remercié le BIT pour l'élaboration d'un document instructif et a pris note avec satisfaction de la reconnaissance manifestée à l'OIT dans le domaine des questions de parité entre hommes et femmes. Il a rappelé les propositions ci-après faites par M. Patel à l'occasion du Colloque sur le travail décent pour les femmes organisé en mars 2000, à savoir: i) organiser une campagne en faveur de la ratification des conventions de l'OIT relatives à l'égalité entre hommes et femmes; ii) disposer de données quantitatives permettant de mesurer les différences entre les hommes et les femmes; iii) intégrer les questions de parité hommes-femmes dans les politiques macroéconomiques parce qu'elles ont des incidences sur les femmes, leur accès au travail, leur sécurité, la qualité de leur travail et leur revenu; et iv) approfondir l'étude de l'économie informelle. Les travailleurs espèrent que les activités à mener dans le cadre du programme de suivi (paragr. 37) seront pleinement réalisées, et ils ont vivement appuyé les recommandations formulées au paragraphe 38.

118. Le vice-président employeur a formulé des réserves aux paragraphes 37 et 38 du document dans la mesure où il ne semble pas que les incidences financières aient été prises en

considération. Il a également fait part de difficultés de compréhension en ce qui concerne certaines expressions du paragraphe 37 telles que «engendering macro-economics», «men and masculinities» et «gender auditing». Il n'est pas d'accord avec le paragraphe 38 et a demandé au BIT de clarifier le point concernant la mobilisation de ressources.

- 119.** La représentante du gouvernement du Danemark, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe des PIEM en sa qualité de point focal pour les questions d'égalité entre hommes et femmes des pays industriels à économie de marché, a salué le rapport du BIT et noté avec satisfaction que le document de synthèse de la session extraordinaire fait spécifiquement référence à l'OIT et encourage toutes les parties à respecter, promouvoir et appliquer les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les PIEM conviennent également qu'il faut maintenant passer du discours aux actes. Ils sont favorables au programme de suivi par l'OIT ainsi qu'aux priorités définies en ce qui concerne les questions d'égalité entre hommes et femmes exposées dans le document. Particulièrement satisfaits des propositions concernant la mise au point d'indicateurs et de repères dans ce domaine, ils ont pris note des activités à mener dans le cadre du programme de suivi défini au paragraphe 37 et ont souhaité que le Conseil d'administration soit informé des progrès réalisés en la matière en novembre 2001. Enfin, ils ont appuyé le point appelant une décision figurant au paragraphe 38.
- 120.** Le représentant du gouvernement de la France a approuvé entièrement la déclaration faite par la représentante du gouvernement du Danemark au nom du groupe des PIEM.
- 121.** Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, s'est dit satisfait de la participation effective de l'OIT à la session extraordinaire, qui démontre l'engagement de l'Organisation vis-à-vis des questions d'égalité entre hommes et femmes et sa capacité à gérer ces questions. Des gouvernements africains ont pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de Beijing mais l'évolution est très lente du fait des restrictions budgétaires et des résistances socioculturelles. L'orateur a noté avec satisfaction la référence à l'OIT qui est faite dans le document en question (paragr. 14). Il a appuyé vivement le programme d'activités proposé au paragraphe 37 et approuvé le point appelant une décision figurant au paragraphe 38.
- 122.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a dit approuver le point appelant une décision, sous réserve de précisions concernant la provenance des ressources à mobiliser.
- 123.** La représentante du gouvernement du Canada a félicité le BIT pour l'exemple de bonne pratique qu'il donne en intégrant les questions d'égalité entre hommes et femmes dans ses programmes et dans le processus de budgétisation et pour la reconnaissance qu'il en tire au sein du système des Nations Unies. Elle a encouragé le BIT à inclure les questions de parité hommes-femmes dans le cadre des relations qu'il entretient avec toutes les parties, qu'il s'agisse de partenaires sociaux, d'autres institutions ou de gouvernements nationaux concernés par des projets d'assistance technique. Elle a souligné que le principe de l'égalité entre hommes et femmes doit prévaloir à tous les niveaux et tant au siège que dans les bureaux extérieurs.
- 124.** M^{me} Zhang a fourni des informations sur la mobilisation de ressources concernant le programme d'activités défini au paragraphe 37 et les recommandations formulées au paragraphe 38. L'organisation d'ateliers mentionnée au paragraphe 37 ne nécessitera pas de ressources financières extrabudgétaires et le paragraphe 38 fait également référence aux ressources humaines. Les Propositions de programme et de budget pour 2003-04 ont été établies sur la base d'un budget à croissance zéro.
- 125.** Le vice-président employeur a rappelé qu'il ne faut pas prendre d'engagements financiers supplémentaires et que la mobilisation de ressources humaines induit également des coûts.

L'application des mesures envisagées au paragraphe 38 ne doit entraîner aucune dépense supplémentaire.

- 126.** Le vice-président travailleur a fait remarquer que, pour entreprendre le programme d'activités décrit au paragraphe 37, il est nécessaire d'apporter quelques ressources.
- 127.** La représentante du gouvernement du Danemark a fait remarquer que des efforts peuvent être faits pour mobiliser des ressources extrabudgétaires. Elle a proposé de laisser le soin au Directeur général de décider de la façon de mobiliser ces ressources.
- 128.** Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) a appuyé la proposition de la représentante du gouvernement du Danemark concernant la mobilisation de ressources extrabudgétaires.
- 129.** Le vice-président employeur a dit ne pas être opposé aux propositions énoncées au paragraphe 38 dans la mesure où il n'est alloué aucune ressource complémentaire imputée sur le budget ordinaire aux activités proposées ainsi qu'à celles mentionnées au paragraphe 37. Il a fait observer que personne n'a répondu à ses questions (paragr. 118) au sujet de la signification des points à examiner.
- 130. *La commission recommande au Conseil d'administration:***
- a) de prendre note des informations communiquées dans le document GB.279/ESP/4 du Bureau et de faire siennes les propositions relatives au programme de suivi que pourrait adopter le BIT qui y sont présentées;*
 - b) de demander au Directeur général de rester résolument attaché au principe de l'égalité entre hommes et femmes, de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de la stratégie de suivi et de renforcer à cet effet les mécanismes de suivi, de contrôle et de gestion.*

Genève, le 14 novembre 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 110;
paragraphe 130.